



SYNTHÈSE DE L'AVIS

J'ENTREPRENDS MA VILLE

sur l'entrepreneuriat jeunesse à Montréal

PAR LE
CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

AVRIL 2015

Montréal 



RÉSUMÉ

Le dynamisme d'une grande ville comme Montréal se définit notamment par l'esprit entrepreneurial qu'elle suscite chez ses citoyens et qu'elle soutient à travers ses différents champs d'action. En favorisant le développement d'une culture entrepreneuriale auprès de ses jeunes citoyens et citoyennes, une telle ville se dote d'un vecteur très intéressant de développement social et économique tout comme d'un outil d'apprentissage et de mobilisation pour toute une génération.

Montréal fait actuellement face à un bassin entrepreneurial qui décroît d'année en année. Le Conseil jeunesse de Montréal s'est donc interrogé sur la situation des jeunes entrepreneurs montréalais dans ce contexte. Après avoir fait état des stratégies et programmes adoptés par la Ville de Montréal en matière d'entrepreneuriat jeunesse, le présent avis dresse un portrait des jeunes entrepreneurs montréalais en s'attardant à des groupes en particulier : les femmes entrepreneures, les entrepreneurs issus des communautés culturelles, les entrepreneurs sociaux et les artistes-entrepreneurs. À partir de l'analyse de ces portraits, il émet 22 recommandations dont plusieurs visent à faire face à quatre défis importants rencontrés par tous les jeunes entrepreneurs et sur lesquels la Ville de Montréal peut agir : l'information, la formation, le financement ainsi que la complexité des démarches administratives, légales et fiscales.

Pour effectuer cet avis, la méthodologie appliquée a consisté en une revue de la littérature sur l'entrepreneuriat jeunesse ainsi qu'en la réalisation d'entrevues des principaux acteurs des milieux municipaux, universitaires et de l'entrepreneuriat. Des entrevues ont également été menées auprès d'organismes dont les services ciblent particulièrement les clientèles jeunes ciblées plus haut, de même que trois tables rondes réalisées au cours de l'été 2014 qui ont respectivement rassemblé une dizaine de jeunes entrepreneurs de tous horizons.

MONTRÉAL : VILLE ENTREPRENEURIALE

Selon l'OCDE (Joyal, 2011), une ville entrepreneuriale est une « (...) ville dynamique qui s'efforce de mobiliser les ressources sur le plan social, politique et économique à l'intérieur d'un cadre institutionnel cohérent au service d'une stratégie clairement définie de développement économique et social ».

Pour appuyer l'entrepreneuriat jeunesse, la Ville de Montréal possède différents leviers :

- une stratégie qu'elle applique notamment à travers des organismes dont elle s'est dotée (par exemple, le réseau Accès culture, le Bureau de la mode de Montréal, le Conseil des arts de Montréal, la Fondation Montréal Inc.) ou à qui elle a confié l'un de ses mandats – par exemple, les centres locaux de développement (CLD);
- une voix dans l'orientation et la mise en place de plans régionaux (tels que ceux de la Conférence régionale des élus de Montréal et de la Table d'action en entrepreneuriat) et métropolitains (comme celui de la Communauté métropolitaine de Montréal) voués ou touchant le développement de l'entrepreneuriat;
- et des partenariats lui permettant d'agir sur des enjeux ou des projets particuliers (par exemple : Entente de partenariat en économie sociale, Montréal International, Technoparc Montréal, Société du Havre de Montréal, Fonds de développement Emploi-Montréal).

1. Stratégie montréalaise en matière d'entrepreneuriat jeunesse

1.1 Stratégie à l'échelle municipale

La Ville de Montréal s'est dotée en 2011 d'une stratégie de développement économique dont l'un des volets touche directement l'entrepreneuriat. Ce volet s'appuie sur la stratégie *Entreprendre à Montréal – L'urgence d'agir ensemble* proposée par le groupe de travail Projet entrepreneuriat Montréal (PEM). Celle-ci propose six actions afin d'accroître la création d'entreprises tout en améliorant leurs conditions de développement. Deux de ces actions, ciblant la création d'entreprises technologiques, font référence à l'entrepreneuriat jeunesse (Actions 4 et 6).

Le Conseil jeunesse de Montréal croit que la Ville doit miser davantage sur la jeunesse pour assurer une relève entrepreneuriale. À l'instar des personnes que nous avons consultées, nous croyons que la Ville peut et doit exercer un leadership fort pour assurer la promotion de l'entrepreneuriat montréalais auprès des jeunes ainsi que la cohérence des différentes stratégies et multiples organismes contribuant à développer l'entrepreneuriat sur le territoire montréalais.

Recommandation 1

Que la Ville de Montréal fasse de l'entrepreneuriat jeunesse une priorité dans sa prochaine stratégie de développement économique.

Conjointement à cette stratégie, Montréal possède depuis 2005 une politique de développement culturel dont l'objectif est de faire de la culture un moteur essentiel du développement de Montréal. Elle y reconnaît le rôle central du Conseil des arts de Montréal, fondé en 1956 par la Ville. En complémentarité, Montréal s'est dotée en 2010 d'un plan d'action pour le réseau Accès culture, qui regroupe les différents diffuseurs municipaux en arts de la scène et en arts visuels. Dans ce plan d'action, la Ville entend faire passer la part des artistes de la relève diffusés dans ce réseau de 12 % à 20 %. En 2012, dans son avis *Montréal : et les jeunes dans ce bouillon de culture?*, le Conseil jeunesse de Montréal s'est penché sur la situation de la relève artistique à Montréal. Nous reprenons ici l'une des recommandations que nous avons énoncées à l'époque puisqu'elle est, encore à ce jour, à réaliser.

Recommandation 2

Que le réseau Accès culture consolide son action auprès des artistes de la relève, tant sur le plan de la diffusion que de l'incubation. Pour y parvenir :

- qu'il se dote de moyens d'action précis pour faire passer la présence des artistes de la relève de 12 % à 20 % dans les programmations du réseau;
- qu'il adopte une définition claire de la relève artistique;
- qu'il développe un programme de résidences spécialement consacrées aux compagnies artistiques de la relève.

1.2 Stratégie à l'échelle régionale

La stratégie de développement économique de la Ville de Montréal s'inscrit au sein du Plan quinquennal de développement (2010-2015) de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, dont le mandat est de favoriser le développement de Montréal. Les axes 3 et 4 de son plan touchent principalement l'entrepreneuriat. Cependant, l'annonce de l'abolition des CRÉ par le gouvernement du Québec, à l'automne 2014, nous oblige, plutôt que de considérer la portée de ce plan sur l'entrepreneuriat jeunesse, à nous préoccuper davantage de son impact sur la concertation régionale et le développement économique de Montréal.

Plus spécifiquement, le développement de l'entrepreneuriat régional est porté par la Table d'action en entrepreneuriat (TAE), qui regroupe des gens d'affaires ainsi que d'autres acteurs comme la Ville de Montréal. Son mandat consiste à dynamiser la culture entrepreneuriale pour la région de Montréal en contribuant à la concertation des acteurs économiques. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un plan d'action dont l'objectif principal est d'augmenter de 10 000 le nombre

d'entrepreneurs dans la région de Montréal d'ici 2020. L'un des enjeux sur lesquels s'appuie son plan d'action cible en l'occurrence l'entrepreneuriat chez les personnes immigrantes.

1.3 Stratégie à l'échelle métropolitaine

Tout comme pour la CRÉ de Montréal, la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal s'inscrit au sein de la vision de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – dont elle fait partie – pour le développement de la grande région métropolitaine. Pour mettre en œuvre cette perspective, nommée *Vision 2025*, la CMM a élaboré un plan de développement économique (2010-2015) au sein duquel est notamment mis de l'avant le développement de *grappes économiques*. Celles-ci ont pour objectif :

- de contribuer au rayonnement international de la région montréalaise en attirant une main-d'œuvre et des investissements étrangers;
- de stimuler l'entrepreneuriat;
- d'améliorer la capacité d'innovation et la productivité et, ainsi, contribuer au développement du capital social montréalais.

Ces grappes se présentent comme des zones géographiques urbaines au sein desquelles on retrouve une densité d'entreprises diversifiées (autant en termes d'importance que de compétences) liées entre elles, qui s'affrontent et coopèrent avec des investisseurs, des institutions bancaires, des fournisseurs spécialisés, des prestataires de services, des institutions associées telles que des universités, agences professionnelles, etc.

À Montréal, il existe huit grappes métropolitaines (aérospatial, aluminium, cinéma et télévision, logistique et transport, sciences de la vie, services financiers, technologies de l'information, technologies propres) développées depuis 2002 avec la collaboration des divers paliers de gouvernement. Bien que celles-ci soient de hauts lieux de concertation et d'innovation très dynamiques où se côtoient petites et grandes entreprises, elles ne semblent pas avoir d'objectifs précis relatifs au développement de la relève entrepreneuriale. Plusieurs ont un chantier destiné ce dossier ou encore quelques initiatives de mentorat et de formation auprès de leurs membres ainsi que des projets de sensibilisation auprès des élèves du secondaire, mais il n'y a rien de systématique. Or, il ne suffit pas seulement d'innover pour se développer, il faut aussi assurer la relève.

Ainsi, à l'image du FabLab Montréal, un groupe lié à la conception numérique, de la Maison Notman, consacrée aux technologies du Web, et du Salon 1861, voué aux arts et à la culture, les grappes devraient mettre sur pied des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises qui permettraient l'émergence de nouvelles idées, la rencontre de professionnels de ce milieu et le développement de projets innovants qui viendraient ultérieurement contribuer à la sphère économique. D'ailleurs, selon l'enquête de Statistique Canada sur les incubateurs d'entreprises

réalisée en 2007 (ISQ, 2009), les trois principaux obstacles à la réussite des incubateurs d'entreprises sont que les futurs entrepreneurs n'ont pas accès à du financement de démarrage (75 %), qu'ils ont de la difficulté à trouver un financement pour l'activité d'innovation (70 %) et qu'il existe des obstacles pour trouver leur clientèle potentielle (45 %). Les grappes pourraient permettre de surmonter ces obstacles puisque les réseaux étant déjà fonctionnels, il est plus facile d'établir un réseau de financement et une clientèle.

De plus, dans la perspective de contribuer à la pérennisation du patrimoine bâti, les grappes devraient être fortement encouragées à développer ces projets dans les bâtiments patrimoniaux publics disponibles. Comme les services offerts par les incubateurs sont, selon Statistique Canada (2007), de nature humaine, les besoins en espace relèvent plus de l'aménagement de bureaux et d'ateliers pour permettre les rencontres de réseautage et de formation que de grandes transformations architecturales. Aussi, une telle initiative apparaît facilement réalisable, particulièrement si l'on tient compte de la mise à jour récente du répertoire sur les bâtiments patrimoniaux ayant besoin de restauration, ainsi que de la mesure d'allègement des obligations financières des propriétaires pour la restauration et l'aménagement de tels lieux, issue de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications.

Recommandation 3

Que la Ville propose à la Communauté métropolitaine de Montréal d'inclure dans son prochain plan de développement économique un mandat précis pour les grappes métropolitaines relatif à la relève entrepreneuriale, particulièrement par le développement de projets d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises qui revitaliseront des bâtiments patrimoniaux. Ce mandat devra faire partie de l'évaluation annuelle des grappes.

2. Programmes montréalais de soutien à l'entrepreneuriat jeunesse

2.1 Programmes de soutien au démarrage d'entreprises

Lorsque la Ville de Montréal a reçu en 2004, du gouvernement du Québec, le mandat du développement local et de soutien à l'entrepreneuriat, celle-ci a eu l'obligation de confier l'exercice de ce mandat aux centres locaux de développement (CLD) de son territoire¹. Les CLD ont principalement pour mandat d'offrir des services d'accompagnement et de soutien technique ou financier à des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs, incluant les entreprises d'économie sociale.

¹ Les centres locaux de développement exerçaient déjà le mandat du développement local et de soutien à l'entrepreneuriat depuis leur création en 1998 par le gouvernement provincial.

Sur l'île de Montréal, il existe 18 CLD dont 9 pour lesquels une corporation de développement économique communautaire (CDEC)² a été accréditée en tant que CLD pour son propre territoire d'intervention. Cinq fonds, gérés par les CDEC, viennent soutenir les initiatives de démarrage d'entreprises par l'attribution de prêts ou bourses allant de 1 000 \$ à 150 000 \$. Ces fonds s'adressent généralement aux entreprises incorporées ou en voie de l'être, aux travailleurs autonomes et aux entreprises d'économie sociale. Dans leur rapport des réalisations 2007-2012, les 18 CDEC et CLD de Montréal indiquent qu'en cinq ans, ils ont offert des services-conseils de démarrage à plus de 14 500 entreprises, octroyé une subvention à plus de 1 100 jeunes entrepreneurs et accueilli et orienté près de 41 000 promoteurs d'entreprise. Sur cette même période, les CDEC ont notamment contribué à la création et la consolidation de quelque 650 entreprises. Avec la réforme entreprise à l'automne 2014 par le gouvernement du Québec, une incertitude subsiste cependant quant à la continuité de cette expertise et des fonds qu'elle gère.

Quoi qu'il en soit, tout en reconnaissant la portée des CLD, plusieurs acteurs du milieu entrepreneurial et jeunes entrepreneurs consultés questionnent certaines façons de faire de ces derniers. Chaque CLD a, par exemple, son propre plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE). Or, bien que ces 18 PALÉE tiennent compte du plan quinquennal de développement établi par la CRÉ de Montréal, leur élaboration semble s'effectuer sans effort de coordination à l'échelle de la Ville. Par ailleurs, au cours des entrevues réalisées, quelques jeunes entrepreneurs nous ont mentionné avoir rencontré certains problèmes relativement à l'accessibilité des services des CLD. Ainsi, de jeunes entrepreneurs ont jugé s'être butés à des critères trop exigeants du fait qu'à titre de jeune entrepreneur, plus souvent qu'autrement, ils possèdent moins d'expériences professionnelles et moins d'expériences de crédit. D'autres n'ont pu recevoir de soutien pour leurs projets par un CLD parce qu'ils ne répondaient pas aux besoins ciblés localement dans le cadre du PALÉE.

Les entrepreneurs sont aussi confrontés à des barrières territoriales, les CLD ne desservant généralement que les entrepreneurs qui habitent leur territoire d'intervention ou qui désirent y implanter leur entreprise, soit l'arrondissement couvert par le CLD. Les conditions d'implantation d'une nouvelle entreprise ne sont donc pas choisies en fonction du marché inhérent à l'entreprise, mais plutôt de l'offre de services du CLD. D'ailleurs, cette problématique du territoire desservi par un CLD a été mentionnée très souvent par les jeunes entrepreneurs dans le cadre des tables rondes.

Dans la mesure où la présence des CLD est maintenue, le CjM recommande :

² Les CDEC ont pour mission de travailler à l'amélioration de la qualité de vie de la population locale en favorisant la concertation et en suscitant la prise en charge du développement économique et social par les individus, les organismes, les entreprises et les institutions de son territoire. À Montréal, elles sont au nombre de dix.

Recommandation 4

Que la Ville, en collaboration avec le gouvernement du Québec, permette aux CLD et aux CDEC de desservir des entrepreneurs qui n'habitent pas leur territoire afin qu'ils puissent avoir accès à l'expertise thématique et aux services spécialisés développés par certains CLD.

Recommandation 5

Que la Ville de Montréal incite fortement ses partenaires à utiliser pleinement les nouvelles technologies de l'information et des communications afin que les entrepreneurs puissent avoir accès à toute l'information utile et qu'ils puissent se former en ligne, ou encore, compléter des formulaires, prendre rendez-vous, etc.

Conjointement aux CLD, les SAJE montréalais (anciennement Services d'aide aux jeunes entrepreneurs) ont pour mission de stimuler, de favoriser et de soutenir le démarrage et l'expansion des petites et moyennes entreprises. Selon le dernier bilan de l'un de ces SAJE, le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs, « le modèle SAJE a contribué, en 25 ans, au démarrage de 18 542 entreprises, qui ont créé près de 40 000 emplois, pour des investissements projetés de plus de 800 millions de dollars. »

2.2 Programmes de soutien au transfert d'entreprises

Mandaté par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs a mis sur pied, autour de 2008, le Centre de transfert d'entreprises de Montréal (CTE) auquel s'est joint, parmi les partenaires, la CRÉ de Montréal. Le CTE a pour mission d'informer, de former et de guider les propriétaires d'entreprises et les repreneurs dans leurs démarches de transfert. Il offre notamment la formation « Achat d'une entreprise » au cours de laquelle le repreneur élabore un plan de reprise et se voit accompagné par un conseiller. Le CTE dispose également de trois répertoires d'affaires recensant les cédants, les repreneurs et les professionnels qui servent à faciliter leur jumelage. Il propose aussi des ateliers spécialisés sur les divers aspects touchant le transfert d'entreprise (juridique, comptable, etc.).

Dans le bilan 2013-2014 du SAJE accompagnateur d'entrepreneurs, il est mentionné que le CTE de Montréal a formé, au cours de l'année, 100 entrepreneurs dans leurs démarches d'achat d'une entreprise. Or, les besoins futurs sont grands et les enjeux économiques importants. En effet, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain indiquait dans son étude sur le transfert d'entreprises publiée en juin 2014 (CCMM, 2014) que la région métropolitaine de Montréal devait anticiper la fermeture potentielle de 2 700 à 4 700 entreprises en raison d'un propriétaire âgé de 65 ans et plus. Ces fermetures entraîneraient des pertes de 4,5 à 6,6

milliards \$ de PIB, soit de 2,6 % à 3,8 % du PIB total de la RMR de Montréal en 2011 et des pertes de 41 000 à 72 000 emplois, soit de 2 % à 3,5 % des emplois totaux de la RMR de Montréal en 2013.

Si l'on regarde, par ailleurs, les possibilités de financement lors d'un transfert d'entreprise, aucune mesure financière ne semble exister pour favoriser l'acquisition, par de jeunes entrepreneurs, de petites entreprises qui ont des années d'existence et qui sont en bonne santé financière. Pour le CjM, la Ville de Montréal et ses partenaires ont un rôle important à jouer pour favoriser le transfert ou l'acquisition de très petites entreprises par de jeunes entrepreneurs, compte tenu des enjeux économiques actuel pour Montréal. Dans une perspective où les fonds disponibles ne vont pas en s'accroissant, il est essentiel de réserver une partie des fonds existants de soutien au démarrage, au transfert et à l'acquisition d'entreprise aux jeunes entrepreneurs qui sont prêts à se lancer dans l'aventure tout en étant bien accompagnés.

Par ailleurs, selon les acteurs consultés, un transfert ou une acquisition d'entreprise peut prendre entre cinq et dix années avant de se conclure, ce qui représente un investissement à long terme tant pour le cédant que pour le repreneur et les investisseurs. La création d'un crédit d'impôt offrant des conditions avantageuses au cédant pour le transfert d'entreprise à un jeune entrepreneur pourrait encourager les cédants à envisager le transfert comme option de retraite. En accordant un crédit d'impôt sur le solde de prix de vente, le gouvernement encourage le cédant à mettre rapidement à la disposition de l'entrepreneur un montant lui permettant d'acquérir l'entreprise et marque ainsi clairement sa volonté d'accroître cette façon de soutenir le développement économique.

Enfin, le CjM appuie la mise sur pied d'un Régime d'accès à l'entrepreneuriat (RAE), inspiré du programme d'accès à la propriété, tel que proposé par le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ, 2010) lors du 5^e colloque *Bâtissons l'avenir* tenu en février 2010. Cette mesure permettrait à de jeunes entrepreneurs d'utiliser leurs épargnes personnelles afin d'acquérir une entreprise déjà existante et ainsi contribuer à la sauvegarde d'un patrimoine économique fort important pour le Québec.

Recommandation 6

Que la Ville et ses partenaires réservent une partie de l'ensemble des fonds disponibles à l'entrepreneuriat aux projets de transfert et d'acquisition de petites entreprises.

Recommandation 7

Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de procéder à la création d'un crédit d'impôt pour le transfert d'une entreprise à un jeune entrepreneur par le solde de prix de vente.

Recommandation 8

Que la Ville de Montréal interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre la recommandation du Regroupement des jeunes chambres de commerces du Québec (RJCCQ) visant la création d'un programme facilitant l'acquisition d'une première entreprise, un Régime d'accès à l'entrepreneuriat (RAE), inspiré du programme d'accès à la propriété.

3. Positionnement de Montréal sur l'échiquier nord-américain

Des études récentes, dont celles de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), rendent compte du positionnement nord-américain de la Ville de Montréal sur le plan entrepreneurial. Plusieurs d'entre elles soulignent un retard de Montréal face à d'autres villes canadiennes tout comme par rapport à sa région métropolitaine de recensement (RMR). Comme les indicateurs employés ne permettent pas d'assurer une constance des observations, il est difficile cependant de mesurer réellement la dynamique de développement de l'entrepreneuriat montréalais.

Recommandation 9

Que la Ville se dote d'indicateurs fixes qui lui permettent de dresser un portrait annuel de l'entrepreneuriat à Montréal. Cet exercice pourrait être confié à Montréal en statistiques, en collaboration avec les acteurs des milieux entrepreneuriaux et financiers.

4. Partenariats montréalais ciblant l'entrepreneuriat jeunesse

Pour pouvoir mieux agir sur des enjeux ou des projets particuliers, la Ville de Montréal s'est associée à des partenaires, notamment financiers. On peut citer, par exemple :

- *l'Entente de partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* que la Ville a signée avec des entreprises d'économie sociale et dont l'un des objectifs est d'apporter un soutien accru à l'entrepreneuriat collectif.
- l'organisme Montréal International (MI), qui est financé à la fois par le secteur privé, les gouvernements du Canada et du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Montréal et dont le mandat est d'attirer des investissements étrangers, des organisations internationales et des talents stratégiques, ainsi que de promouvoir l'environnement concurrentiel du Grand Montréal.

La Ville de Montréal ne semble pas avoir établi de partenariats particuliers concernant l'enjeu de la relève entrepreneuriale. Pourtant, avec ses huit universités et ses 27 institutions d'enseignement collégial, Montréal possède un immense bassin d'entrepreneurs en devenir. De

plus, la présence d'écosystèmes entrepreneuriaux en milieu scolaire constitue un levier qui a déjà fait ses preuves. Les incubateurs J.-Armand-Bombardier de l'Université de Montréal et de l'École polytechnique ainsi que le Centech de l'École de technologie supérieure sont en effet des exemples de réussite. Or, selon les estimations du Service de développement économique de la Ville, les incubateurs d'entreprises rejoignent environ 2 % du bassin des étudiants universitaires qui s'orientent vers l'entrepreneuriat. Il existe donc un large potentiel pour le maillage universités, entreprises et organismes soutenant le démarrage.

Recommandation 10

Que la Ville de Montréal, en collaboration notamment avec les universités, la Chambre de commerce de Montréal et Montréal International, mette sur pied un PRAM Relève entrepreneuriale en appui à des projets de création d'écosystèmes entrepreneuriaux en milieu scolaire réunissant des centres de recherche, des entreprises, des investisseurs, des créateurs et autres parties intéressées par le projet. La mise sur pied de « centres d'affaires » à loyer modique qui serviront de premier siège social aux entreprises en démarrage devrait être un des critères de sélection des projets admissibles au PRAM Relève entrepreneuriale.

Recommandation 11

Que, dans sa Stratégie de développement économique, la Ville de Montréal se donne un objectif quantifié de développement d'incubateurs d'entreprises liés aux institutions d'enseignement.

5. Jeunes et entrepreneuriat

D'après l'Indice entrepreneurial québécois 2014 (Fondation de l'entrepreneurship, 2014), le quart (25 %) des jeunes Québécois de 18 à 34 ans ont l'intention de devenir entrepreneurs, soit le double de la population adulte québécoise en général. Qu'ils soient engagés ou non dans la chaîne entrepreneuriale, l'entrepreneuriat apparaît comme LE choix de carrière optimal pour près de 40 % d'entre eux. Toujours selon cet indice, 9,7 % des jeunes comptent effectuer des démarches afin d'acquérir une entreprise déjà existante comparativement à 1,9 % des Québécois de 35 ans et plus. Malgré cet intérêt marqué pour l'entrepreneuriat, ils ont à faire face à plusieurs obstacles liés à leur tranche d'âge. Les jeunes ont en effet rarement accès à du financement, ils manquent d'expérience, de connaissances et de réseaux. Ils éprouvent aussi des difficultés techniques : rédiger leur plan d'affaires ou leur plan marketing, obtenir leur premier contrat, atteindre leur seuil de rentabilité (PEM, 2007).

5.1 Les jeunes femmes entrepreneures

Il existe peu de données concernant la situation des femmes entrepreneures à Montréal et encore moins concernant celle des jeunes femmes entrepreneures. Une des données les plus récentes indique qu'en 2005, 2,7 % des Montréalaises étaient dirigeantes de leur entreprise, comparativement à 8,1 % des Montréalais (PEM, 2007). De même, 5,3 % des Montréalaises étaient en processus de démarrage d'entreprise, contre 12,2 % des Montréalais. Si l'on ne peut faire état de l'évolution de l'entrepreneuriat féminin montréalais depuis 2005, les données de 2010 d'Industrie Canada nous permettent de penser que la part des femmes dans le milieu entrepreneurial montréalais progresse. En effet, ces données montrent qu'entre 2001 et 2011, le nombre de femmes qui se sont lancées en affaires au Québec a augmenté de 23 %, comparativement à 14 % chez les hommes (Foster, 2014).

Ceci dit, plusieurs études, dont celle de Lee-Gosselin (2010), soulignent qu'outre les obstacles rencontrés par tout entrepreneur, les femmes entrepreneures font encore face à de subtils obstacles dus au maintien d'une stéréotypie sexuelle dans le milieu des affaires. À Montréal, les femmes entrepreneures peuvent toutefois compter sur plusieurs organismes qui soutiennent l'entrepreneuriat féminin, entre autres, par de la formation, de l'accompagnement et du financement. Cela est le cas, par exemple, de Femmessor et de la Compagnie F.

5.2 Les jeunes entrepreneurs sociaux

L'entrepreneur social utilise des principes entrepreneuriaux pour créer et gérer une organisation qui répond à des problématiques ou des besoins sociaux. En 2005-2006, les entrepreneurs sociaux représentaient 6 % de la population montréalaise (PEM, 2007).

Tout comme les femmes entrepreneures, ces derniers rencontrent des difficultés qui leur sont particulières. En effet, la majorité des ressources en entrepreneuriat et les différents programmes des divers paliers gouvernementaux sont principalement axés sur les besoins des entreprises privées à propriétaire unique (FJÎM, 2013). La réalité des entrepreneurs sociaux est donc encore trop peu considérée dans l'offre de soutien publique aux entreprises.

5.3 Les jeunes entrepreneurs issus des communautés culturelles

Les entrepreneurs issus des communautés culturelles représentaient, en 2005, 10,5 % de la population montréalaise (PEM, 2007). La fibre entrepreneuriale apparaît bien présente au sein de la population immigrante puisque la part des travailleurs autonomes pour ce groupe, au sein de l'agglomération de Montréal, est légèrement supérieure (8 %) à celle du reste de la population (6 %) (Ville de Montréal, 2010).

Cette fibre entrepreneuriale présente des caractéristiques différentes selon la génération d'immigrants. Alors que la première génération d'immigrants est tentée par le travail autonome

et l'entrepreneuriat pour pallier aux difficultés d'intégrer le marché du travail du pays d'accueil et aux difficultés de l'enclave de l'immigration, les enfants d'immigrants, eux, font davantage le choix de l'entrepreneuriat parce qu'ils anticipent des gains plus élevés de leur passage d'un emploi rémunéré à un travail autonome. La première génération d'immigrants a également tendance à évoluer dans le travail autonome de type ethnique. La deuxième génération a, pour sa part, plutôt tendance à se spécialiser hors de ces entreprises ethniques, ressemblant davantage à la troisième génération. Les besoins en soutien des jeunes entrepreneurs immigrants diffèrent donc de ceux de la première génération.

D'après les organismes rencontrés dans le cadre de cet avis, les entrepreneurs issus des communautés culturelles rencontrent plus spécifiquement des difficultés liées à la connaissance de l'administration québécoise ou montréalaise, à la maîtrise de la langue, à la compréhension de la culture québécoise et particulièrement celle du milieu entrepreneurial.

5.4 Les jeunes artistes-entrepreneurs

Montréal se situe parmi les villes canadiennes où l'on compte le plus grand nombre d'artistes. Possédant de nombreuses écoles de formation artistique et étant l'un des centres de création et de production les plus importants au Canada, Montréal exerce une forte attraction sur les jeunes artistes.

Il existe deux types d'entrepreneurs culturels :

- l'artiste-entrepreneur qui fait le constat ou choisit d'être entrepreneur pour réaliser son projet ou pour vivre de ce métier à long terme ;
- et l'entrepreneur qui embauche des artistes ou développe son activité grâce à leur travail.

Les deux profils requièrent des services différents. Le premier a souvent peu de compétences en gestion, le second ne connaît pas ou peu le milieu des arts et de la culture et ses règles implicites, propres à chaque discipline artistique. De plus, le milieu culturel subit actuellement des transformations qui touchent particulièrement les jeunes entrepreneurs artistes. Par exemple, la manière dont a évolué le système de financement requiert de plus en plus d'expériences et de prises de risques de la part des entrepreneurs. De même, les attentes accrues des consommateurs de culture exigent des artistes-entrepreneurs des connaissances et compétences en marketing et en commercialisation des produits culturels qu'ils ne possèdent pas nécessairement.

Plusieurs organismes montréalais offrent à cet égard des services d'accompagnement. Citons, par exemple, les carrefours jeunesse-emploi (CJE), les SAJE, le Youth Employment Services (YES), les CDEC, les centres d'entrepreneuriat, la Compagnie F ou encore, plus particuliers au milieu culturel, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil québécois de la musique, Diagramme

– gestion culturelle, Montréal, arts interculturels (MAI), etc. Certains de ces organismes ont d’ailleurs développé des outils pour les artistes en début de carrière. Pensons, par exemple, au projet Outiller la relève artistique montréalaise (ORAM) et le portail Artère développé par le Conseil des arts de Montréal, en collaboration avec le Forum jeunesse de l’île de Montréal et la Ville de Montréal. Cependant, les jeunes entrepreneurs artistes peinent encore à trouver du soutien, la demande dépassant souvent l’offre disponible.

6. Les défis

Parmi les défis auxquels sont confrontées, au cours de leur parcours, les différentes catégories de jeunes sur lesquelles nous nous sommes attardés, quatre sont récurrents : l’information, la formation, le financement ainsi que la complexité des démarches administratives, légales et fiscales.

6.1 L’information

Avoir accès à une information détaillée de l’ensemble des services aux entrepreneurs existant à Montréal constitue un premier défi sur lequel la Ville peut agir. Plusieurs des jeunes entrepreneurs consultés jugent en effet que le site Web de la Ville de Montréal devrait faire office de vitrine internationale et de porte d’entrée des futurs entrepreneurs vers les différentes ressources qui leur sont destinées. Ce site pourrait même être une plateforme d’éducation par la mise en ligne de capsules éducatives et de webinaires.

Recommandation 12

Que la Ville revoie son interface Web sur l’entrepreneuriat et le développement économique afin d’en faire une porte d’entrée exclusive en matière d’entrepreneuriat à Montréal, de même qu’une vitrine internationale dynamique et innovatrice, y intégrant même une expérience éducative par la mise en ligne de capsules et de webinaires sur le sujet.

Recommandation 13

Que la Ville améliore le référencement Web de son site afin qu’il devienne le premier résultat lors d’une recherche en ligne sur le démarrage d’entreprise à Montréal.

Recommandation 14

Que la Ville ajoute à son Espace jeunesse une section Entrepreneuriat, qui pourrait être alimentée de manière collaborative avec les acteurs du milieu.

6.2 La formation

Outre les compétences relatives au démarrage et à la gestion d'entreprise, il y a tout le langage et les codes relatifs au milieu entrepreneurial qui ne sont pas perçus et reçus de la même façon par tous les entrepreneurs selon le milieu social d'origine. Pour être en mesure d'accéder aux ressources les plus appropriées à leur situation, la Ville de Montréal pourrait élaborer, à l'attention des entrepreneurs en devenir, des parcours entrepreneuriaux basés sur différents profils d'entrepreneurs. Cet exercice favoriserait, qui plus est, l'indentification de besoins à combler en termes d'offre de services.

Recommandation 15

Que la Ville de Montréal, dans le cadre des restructurations annoncées à l'automne 2014, s'assure de diversifier les services et de maximiser le contact et la sensibilisation auprès d'entrepreneurs de différents profils, qu'ils soient en devenir, immigrants ou déjà en affaires.

Recommandation 16

Que la Ville de Montréal construise sa nouvelle vitrine Web autour des différents parcours que peuvent emprunter les entrepreneurs en devenir, immigrants ou déjà en affaires, afin qu'ils puissent trouver facilement l'information recherchée.

6.3 Le financement

Le financement représente le nerf de la guerre pour les jeunes et petites entreprises en démarrage qui n'ont presque rien à offrir en garantie de prêt et ont de trop petits états financiers pour asseoir leur crédibilité afin d'obtenir du financement auprès des institutions bancaires. Les jeunes entrepreneurs sociaux sont, qui plus est, confrontés à des barrières gouvernementales bloquant ou limitant l'accès à des programmes de financement et à des crédits d'impôt.

Outre les banques, il existe toutefois une multitude d'organisations québécoises qui offrent du financement aux entreprises en démarrage. Ceci dit, les jeunes entrepreneurs semblent avoir de la difficulté à s'y retrouver et à comprendre l'offre de chacune. La Ville se doit de vulgariser et de rendre accessible l'information relative au démarrage et au financement des entreprises sur son territoire afin que les jeunes entrepreneurs puissent saisir rapidement les ressources à leur

disposition. Le CjM invite également la Ville de Montréal à affirmer son parti pris en faveur de la relève entrepreneuriale en sensibilisant les organisations concernées dont elle fait partie, à faciliter aux jeunes entrepreneurs l'accès à du financement en leur réservant une enveloppe.

Recommandation 17

Que la Ville de Montréal dresse l'inventaire de tous les acteurs intervenant en entrepreneuriat, éclaire le champ d'action et l'offre de services de chacun et rende cette information accessible dans l'optique de répondre aux besoins des différents profils d'entrepreneurs.

Recommandation 18

Que la Ville de Montréal sensibilise les organisations auxquelles elle participe à rendre plus souples les conditions à remplir pour accéder au financement destiné au démarrage d'entreprise.

Recommandation 19

Que la Ville de Montréal, dans le cadre des restructurations annoncées à l'automne 2014, réserve 25 % de l'enveloppe vouée au Fonds local d'investissement pour les projets de démarrage d'entreprise des Montréalais âgés de 18 à 35 ans.

6.4 La complexité administrative, légale et fiscale

La complexité des démarches administratives, légales et fiscales relatives au démarrage et à la croissance des entreprises constitue un obstacle dont l'impact apparaît plus négatif au Québec que dans les autres provinces canadiennes. D'après la Fondation de l'entrepreneurship, cette complexité freine en effet les démarches des entrepreneurs dans près de 27 % des cas au Québec contre moins de 17 % des cas dans les autres provinces canadiennes (Fondation de l'entrepreneurship, 2014). La Ville de Montréal peut agir, à la hauteur de ses compétences, de façon à alléger et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises. Pour ce faire, le CjM invite la Ville à s'inspirer du travail réalisé à cet effet au palier provincial dans le cadre du rapport Audet.

Recommandation 20

Que la Ville de Montréal mandate un comité d'experts pour reproduire l'étude du rapport Audet au niveau montréalais avec l'objectif de procéder à une simplification des procédures administratives applicables aux entreprises.

Il existe, par ailleurs, une initiative canadienne, le système PerLe/BizPal, qui permet de centraliser toute l'information relative aux permis et licences dont une entreprise a besoin pour démarrer, en fonction de la province et de la ville où elle désire s'installer ainsi que du secteur d'activité dans lequel elle se spécialise. Au Québec, seules 10 villes participent à PerLe/BizPal. Montréal n'en fait pas partie alors qu'ailleurs au Canada, toutes les villes constituant des pôles économiques majeurs, soit Toronto, Vancouver, Calgary, Winnipeg, y participent.

Recommandation 21

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements s'inscrivent au système PerLE le plus tôt possible afin de permettre aux futurs entrepreneurs de trouver rapidement l'information relative aux permis et licences dont ils auront besoin.

Un dernier élément sur lequel la Ville de Montréal peut agir sur cette question est son système d'appels d'offres. Dans toute grande administration publique, les petites entreprises ont de la difficulté à se qualifier pour les appels d'offres (Bergeron, 2014; Gouvernement du Canada, 2014). Montréal ne fait pas exception. Le CjM invite donc la Ville de Montréal à s'inspirer d'une initiative européenne consistant à séparer les appels d'offres par lot afin que les PME puissent contribuer à un projet de plus grande ampleur.

Recommandation 22

Que la Ville de Montréal mette en place, dans les domaines qui le permettent, un système d'appels d'offres par lots permettant aux petites entreprises d'obtenir des contrats d'envergure.

EN CONCLUSION

Par le biais de cet avis, le CjM souhaite transmettre aux élus municipaux et aux représentants de l'Administration le point de vue des jeunes Montréalais sur la relève entrepreneuriale. À travers ses recommandations, le CjM espère notamment avoir fourni des pistes de solution inspirantes en vue de mieux répondre aux besoins des jeunes entrepreneurs.

Finalement, à l'instar de plusieurs acteurs rencontrés, le CjM encourage fortement la Ville de Montréal à poursuivre son œuvre de leadership dans le développement entrepreneurial de son territoire. Les restructurations annoncées à l'automne 2014 représentent une opportunité unique pour faire de Montréal une ville dynamique et prospère, qui croit au potentiel, à l'audace et à la créativité de ses jeunes, en incluant l'entrepreneuriat jeunesse parmi les leviers majeurs de son développement économique.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Que la Ville de Montréal fasse de l'entrepreneuriat jeunesse une priorité dans sa prochaine stratégie de développement économique.

Recommandation 2 : Que le réseau Accès culture consolide son action auprès des artistes de la relève, tant sur le plan de la diffusion que de l'incubation. Pour y parvenir :

- qu'il se dote de moyens d'action précis pour faire passer la présence des artistes de la relève de 12 % à 20 % dans les programmations du réseau;
- qu'il adopte une définition claire de la relève artistique;
- qu'il développe un programme de résidences spécialement consacrées aux compagnies artistiques de la relève.

Recommandation 3 : Que la Ville propose à la Communauté métropolitaine de Montréal d'inclure dans son prochain plan de développement économique un mandat précis pour les grappes métropolitaines relatif à la relève entrepreneuriale, particulièrement par le développement de projets d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises qui revitaliseront des bâtiments patrimoniaux. Ce mandat devra faire partie de l'évaluation annuelle des grappes.

Recommandation 4 : Que la Ville, en collaboration avec le gouvernement du Québec, permette aux CLD et aux CDEC de desservir des entrepreneurs qui n'habitent pas leur territoire afin qu'ils puissent avoir accès à l'expertise thématique et aux services spécialisés développés par certains CLD.

Recommandation 5 : Que la Ville de Montréal incite fortement ses partenaires à utiliser pleinement les nouvelles technologies de l'information et des communications afin que les entrepreneurs puissent avoir accès à toute l'information utile et qu'ils puissent se former en ligne, ou encore, compléter des formulaires, prendre rendez-vous, etc.

Recommandation 6 : Que la Ville et ses partenaires réservent une partie de l'ensemble des fonds disponibles à l'entrepreneuriat aux projets de transfert et d'acquisition de petites entreprises.

Recommandation 7 : Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de procéder à la création d'un crédit d'impôt pour le transfert d'une entreprise à un jeune entrepreneur par le solde de prix de vente.

Recommandation 8 : Que la Ville de Montréal interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre la recommandation du Regroupement des jeunes chambres de commerces du Québec (RJCCQ) visant la création d'un programme facilitant l'acquisition d'une première

entreprise, un Régime d'accès à l'entrepreneuriat (RAE), inspiré du programme d'accès à la propriété.

Recommandation 9 : Que la Ville se dote d'indicateurs fixes qui lui permettent de dresser un portrait annuel de l'entrepreneuriat à Montréal. Cet exercice pourrait être confié à Montréal en statistiques, en collaboration avec les acteurs des milieux entrepreneuriaux et financiers.

Recommandation 10 : Que la Ville de Montréal, en collaboration notamment avec les universités, la Chambre de commerce de Montréal et Montréal International, mette sur pied un PRAM Relève entrepreneuriale en appui à des projets de création d'écosystèmes entrepreneuriaux en milieu scolaire réunissant des centres de recherche, des entreprises, des investisseurs, des créateurs et autres parties intéressées par le projet. La mise sur pied de « centres d'affaires » à loyer modique qui serviront de premier siège social aux entreprises en démarrage devrait être un des critères de sélection des projets admissibles au PRAM Relève entrepreneuriale.

Recommandation 11 : Que, dans sa Stratégie de développement économique, la Ville de Montréal se donne un objectif quantifié de développement d'incubateurs d'entreprises liés aux institutions d'enseignement.

Recommandation 12 : Que la Ville revoie son interface Web sur l'entrepreneuriat et le développement économique afin d'en faire une porte d'entrée exclusive en matière d'entrepreneuriat à Montréal, de même qu'une vitrine internationale dynamique et innovatrice, y intégrant même une expérience éducative par la mise en ligne de capsules et de webinaires sur le sujet.

Recommandation 13 : Que la Ville améliore le référencement Web de son site afin qu'il devienne le premier résultat lors d'une recherche en ligne sur le démarrage d'entreprise à Montréal.

Recommandation 14 : Que la Ville ajoute à son Espace jeunesse une section Entrepreneuriat, qui pourrait être alimentée de manière collaborative avec les acteurs du milieu.

Recommandation 15 : Que la Ville de Montréal, dans le cadre des restructurations annoncées à l'automne 2014, s'assure de diversifier les services et de maximiser le contact et la sensibilisation auprès d'entrepreneurs de différents profils, qu'ils soient en devenir, immigrants ou déjà en affaires.

Recommandation 16 : Que la Ville de Montréal construise sa nouvelle vitrine Web autour des différents parcours que peuvent emprunter les entrepreneurs en devenir, immigrants ou déjà en affaires afin qu'ils puissent trouver facilement l'information recherchée.

Recommandation 17 : Que la Ville de Montréal dresse l’inventaire de tous les acteurs intervenant en entrepreneuriat, éclaire le champ d’action et l’offre de services de chacun et rende cette information accessible dans l’optique de répondre aux besoins des différents profils d’entrepreneurs.

Recommandation 18 : Que la Ville de Montréal sensibilise les organisations auxquelles elle participe à rendre plus souples les conditions à remplir pour accéder au financement destiné au démarrage d’entreprise.

Recommandation 19 : Que la Ville de Montréal, dans le cadre des restructurations annoncées à l’automne 2014, réserve 25 % de l’enveloppe vouée au Fonds local d’investissement pour les projets de démarrage d’entreprise des Montréalais âgés de 18 à 35 ans.

Recommandation 20 : Que la Ville de Montréal mandate un comité d’experts pour reproduire l’étude du rapport Audet au niveau montréalais avec l’objectif de procéder à une simplification des procédures administratives applicables aux entreprises.

Recommandation 21 : Que la Ville de Montréal et ses arrondissements s’inscrivent au système PerLE le plus tôt possible afin de permettre aux futurs entrepreneurs de trouver rapidement l’information relative aux permis et licences dont ils auront besoin.

Recommandation 22 : Que la Ville de Montréal mette en place, dans les domaines qui le permettent, un système d’appels d’offres par lots permettant aux petites entreprises d’obtenir des contrats d’envergure.